

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je suis tout d'abord heureux que M. le Ministre Furlan soit revenu parmi nous pour parler des services d'incendie.

Je n'ignore pas que la matière de la sécurité civile relève de l'État fédéral.

Ce n'est pas tout à fait par distraction si c'est devant ce Parlement que j'ai souhaité évoquer avec vous la question de la grogne des pompiers qui se fait visible aujourd'hui et pour laquelle il faudrait être sot pour ne pas entendre qu'un malaise existe. Pourquoi ? Tout d'abord, parce que je la trouve légitime. Je pense que c'est une profession à la fois difficile qui s'exerce dans des conditions qui ne le sont pas moins. Je la trouve d'autant plus légitime qu'en tant que mandataire local, je rencontre les mêmes difficultés que nombre de mes collègues bourgmestres de différentes communes. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons le sentiment que le budget fédéral n'a pas nécessairement prévu les moyens d'appliquer aux services d'incendie la réforme votée en 2007. Cependant, j'ai envie de dire que la question que j'entends vous poser aujourd'hui dépasse la question de la mise en œuvre ou pas de cette réforme.

Je pense que mon propos n'est pas de plaider en faveur de la réforme ou pas. C'est trop tard. C'est une loi et donc, qu'elle soit ralentie, c'est une chose, mais je pense vraiment que les moyens de financement aujourd'hui, réforme ou non, sont insuffisants. On le sait : le degré d'intervention de l'État fédéral est de l'ordre de 10% quand le degré d'intervention des Pouvoirs locaux est de l'ordre de 90% dans les services d'incendie.

Pourtant, l'État fédéral fixe une série de normes pour rencontrer la sécurité minimale dans des zones qu'il estime dangereuses ou moins dangereuses. De ce fait, il expose les communes à être condamnées quasi automatiquement lors de procédures engagées en cas de grosses difficultés, vu leur incapacité à rencontrer le respect de ces normes.

Monsieur le Ministre, de deux choses l'une, soit les normes sont assouplies, soit les moyens sont augmentés. Voilà ce que j'avais envie de dire en termes de constat.

Comment la Région wallonne et vous en particulier, en tant que représentant dans ce Gouvernement des Pouvoirs locaux, pouvez-vous relayer fermement le point de vue des autorités locales auprès de l'Instance fédérale ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je ne vais pas répéter tout ce qui vient d'être dit par mon excellent collègue et ami, M. Luperto, mais il a bien raison de considérer aujourd'hui que la réforme des services d'incendie va être très problématique pour les communes quant à l'exécution de celle-ci, mais aussi en termes de financement.

Or, tout le monde sait à quel point les services d'incendie – 83 casernes en Wallonie – sont essentiels à la sécurité de nos concitoyens et tout le monde sait aussi aujourd'hui que beaucoup de ces casernes vont devenir progressivement infinançables pour les communes. C'est ainsi que la réforme fédérale indiquait son souhait d'aller vers une parité dans le financement de la réforme. On est loin du compte puisque les budgets, aujourd'hui disponibles, sont largement

**M. Luperto** (PS). – Je vous remercie, Madame la Présidente pour la souplesse dans le timing dont vous faites preuve sur un sujet qui m'apparaît important pour toutes les communes.

Je me rallie totalement au constat et aux propositions du Ministre en charge des pouvoirs locaux. Je suis persuadé d'ailleurs que de nombreux municipalistes vous seront reconnaissants de tenir ce discours. Ils vous le seront encore plus, ainsi qu'au Gouvernement, d'établir la pression maximale sur le Pouvoir fédéral pour dès maintenant, obtenir de réels moyens à destination des corps d'incendie. Je le répète, qu'il y ait réforme ou non, je pense qu'on perd son temps dans une mascarade avec les pré-zones qu'on essaye de nous vendre comme un produit « Canada Dry » comme pour dire : « on ne fait pas tout, mais on fait un peu ». Je pense que c'est une foutaise et ça ne règlera pas la question.

Je réinsiste pour ma part sur une chose : globalement, celui qui paye décide. Si l'État fédéral paie 10%, il décide pour 10% ; or en matière de normes, jusqu'ici, c'est lui qui les fixe. Moi, je n'entends pas être astreint devant un tribunal et répondre de ma responsabilité civile ou pénale du fait que, financièrement, je ne suis plus à même de financer, au-delà du raisonnable, un corps d'incendie sauf à compromettre l'équilibre global des services communaux.

*(Applaudissements)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Écolo). – Je suis évidemment satisfait de votre réponse, car le « défaussement » budgétaire de l'État fédéral, on le connaît sur un certain nombre de secteurs dont la Région wallonne doit assumer les frais. Celui de la réforme des services incendie est encore bien plus important. Je souhaite